

Statistiques

Près de **14%** des femmes victimes de violence conjugale, soit **17 000 conjointes**, ont déjà pensé que leur vie était en danger.

Au Canada entre 1974 et 2001, **2 072 femmes** ont été tuées par leur conjoint (mari/ami intime/amant ou ex-) pour une **moyenne annuelle de 80 femmes**.

Au Québec, le nombre est de **446 femmes**, c'est donc environ **17 femmes qui sont tuées chaque année par leur conjoint**. Ce chiffre peut être plus que triplé ou quadruplé, selon les années, lorsque l'on parle de tentatives de meurtre.

Votre conjoint menace de vous tuer?
Vous fait vivre de la violence ?
Vous avez parfois peur de lui?

Quelqu'un peut vous aider...

Urgence: 911

SOS Violence conjugale:

1-800-363-9010

Auriez-vous peur de conserver cette brochure?

Si tel est le cas, parlez-en.

Conception: Christine Drouin et Julie Drolet (2004)

Projet effectué par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) et la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté du Québec avec la collaboration du Centre des femmes de Montréal, du Centre des femmes de Laval et du Centre des femmes de Verdun.

Ce projet est financé en partie par la Stratégie nationale pour la prévention du crime du gouvernement du Canada.

Canada

Fédération de ressources d'hébergement
pour femmes violentées
et en difficulté du Québec

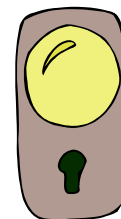


cri viff
Centre
de recherche
interdisciplinaire
sur la violence familiale
et la violence faite aux femmes

N'hésitez pas à reproduire cette brochure.

Agir pour prévenir
l'homicide de la conjointe

Craignez-vous votre conjoint?



Comment identifier les situations risquées.

L'homicide conjugal

Ce dépliant a pour objectif de vous informer sur les meurtres conjugaux. Notre but n'est ni de vous apeurer ni de vous alarmer, mais de vous sensibiliser à ces situations dangereuses. Nous cherchons à attirer votre attention sur les indices qui peuvent vous aviser qu'il y a un danger ainsi qu'à vous fournir des moyens pour vous protéger.

Si vous craignez votre conjoint, faites confiance à vos intuitions et à vos peurs et n'hésitez pas à contacter une intervenante pour parler de votre situation. Celle-ci vous écoutera, vous aidera et vous accompagnera dans vos démarches et ce, tout en respectant les décisions que vous prendrez face à votre situation.

▶ Indices d'évaluation du danger

Si votre conjoint...

- ▶ Menace de vous tuer;
- ▶ Vous fait des menaces indirectes (ex: «à la vie à la mort», vous suggère de lire un article sur un homicide conjugal);
- ▶ Menace de tuer les enfants;
- ▶ Menace de se suicider ou a des idées suicidaires;
- ▶ Vous fait vivre de la violence conjugale;
- ▶ Vous a déjà blessé gravement lors d'un épisode de violence conjugale;
- ▶ Est jaloux et contrôle vos allées et venues;
- ▶ N'accepte pas la séparation ou la possibilité de votre départ;
- ▶ Vous appelle constamment;
- ▶ Vous suit ou vous attend continuellement;
- ▶ Peut accéder facilement à une arme ou tout autre objet pouvant servir d'arme.

Si vous vous reconnaissez dans certains de ces indices, votre situation peut être risquée.

Si vous...

- ▶ Avez parfois peur de lui;
- ▶ Pensez qu'il pourrait mettre ses menaces à exécution ou vous demandez jusqu'où pourrait aller sa violence;
- ▶ Craignez pour vos enfants;
- ▶ Vous sentez impuissante face à votre situation;
- ▶ Vivez beaucoup d'angoisses;
- ▶ Quelqu'un de votre entourage a peur pour vous.

Parlez-en...

▶ Stratégies de protection ▶

En situation d'urgence, appelez le 911 ou votre service de police local;

- ▶ Parlez de ce que vous vivez avec une intervenante (Maison d'hébergement, Centre de femmes, SOS Violence conjugale, CLSC);
- ▶ Profitez d'un rendez-vous ou du moment de conduire les enfants à l'école ou à la garderie pour aller consulter un-e professionnel-le ou l'appeler;
- ▶ Parlez de votre situation à quelqu'un en qui vous avez confiance.

Mesures de sécurité

- ▶ Établissez un plan de sécurité avec les en-

fants lorsqu'il y a une situation d'urgence (quitter la pièce, aller chez un voisin, appeler le 911);

- ▶ Prévoyez un code avec des voisins pour qu'ils appellent les policiers s'ils entendent des cris ou des bruits de lutte.

Préparation du départ

- ▶ Pensez à l'avance d'un plan de départ (endroit public où aller, qui appeler);
- ▶ Mémoriser le numéro de SOS Violence conjugale pour des informations et références;
- ▶ Ne jamais informer à l'avance ou menacer le conjoint de votre départ;
- ▶ Ne pas informer les enfants à l'avance du départ;
- ▶ Profitez de l'absence du conjoint ou d'une de vos sorties pour quitter le domicile;
- ▶ Prévoyez de l'argent pour un taxi ou autres.

Départ rapide

- ▶ Quittez le domicile le plus rapidement possible (**votre sécurité et celle de vos enfants sont prioritaires**). Il sera toujours possible de retourner au domicile pour récupérer vos effets;
- ▶ En urgence, faites le 911.

RESSOURCES

Urgence

911

SOS Violence conjugale
(Service de référence et d'écoute offert en tout temps)

1-800-363-9010

Références locales:

